



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3364

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Evolution de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence en une Société publique locale (SPL) - Modification des statuts

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3364**

commission principale : urbanisme

objet : **Evolution de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence en une Société publique locale (SPL) - Modification des statuts**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Initialement constituée sous la forme d'une société d'économie mixte (SEM), la Société Lyon Confluence a été transformée le 31 janvier 2008 en Société publique locale d'aménagement (SPLA).

Par l'évolution de ses statuts, la société peut actuellement procéder à l'étude, à la réalisation et à la gestion d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, ainsi qu'à des opérations de construction, de maintenance, de rénovation et de réhabilitation.

La SPLA Lyon Confluence est, aujourd'hui, sollicitée pour des tâches qui vont au-delà des missions définies à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme. De nouvelles missions de gestion de services publics ou d'activité d'intérêt général sur le périmètre de l'opération de Lyon Confluence doivent désormais être mises en œuvre. Il s'agit, en particulier, de missions de gestion dans le domaine des énergies renouvelables (installation dans le cadre du New energy and industrial technology développement organisation -NEDO- de panneaux photovoltaïques dans le projet d'immeuble à énergie positive de l'îlot P), ainsi que de l'exploitation à titre provisoire d'ouvrages de parcs de stationnement mutualisés (îlots A1 et D1), dans l'attente de leur remise à la collectivité concédante ou à un opérateur désigné par elle.

Grâce aux dispositions de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 qui permet aux collectivités de créer des sociétés publiques locales (SPL), le champ d'intervention de la SPLA Lyon Confluence pourra être élargi au-delà de l'aménagement *stricto-sensu* de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme tout en lui permettant d'intervenir dans la gestion de ce type de services publics et d'activités d'intérêt général.

Conformément à la loi n° 2010-559 susvisée, le Conseil d'administration de la SPLA Confluence du 28 juin 2012 a ainsi validé la transformation de la SPLA en SPL et a décidé de proposer aux actionnaires la modification des statuts en autorisant l'élargissement de son objet social (article 2) pour tenir compte des nouvelles missions qui lui seront confiées.

Par ailleurs, la SPLA propose en parallèle de faire évoluer ses statuts sur les volets relatifs à la forme juridique et à la dénomination de la société (articles 1 et 3) et au relèvement des limites d'âge du Président et de la Direction générale (articles 18 et 21).

La SPLA Lyon Confluence profite également de cette évolution vers la forme SPL pour préciser et détailler le dispositif de contrôle analogue en vigueur dans la société afin de tenir compte de l'évolution de la jurisprudence européenne en matière de coopérations public-public.

A cette fin, il convient donc que la Communauté urbaine de Lyon, en qualité d'actionnaire majoritaire, se prononce sur l'ensemble de ces modifications, reprises en détail dans le projet de résolutions et le projet de statuts de la future SPL joints au dossier.

S'agissant de la transformation d'une société existante, il appartiendra au président de la SPLA Lyon Confluence de soumettre au Conseil d'administration, puis à l'assemblée générale extraordinaire convoqués à cet effet d'ici la fin de l'année 2012, le projet de modifications statutaires joint au dossier permettant la transformation de la SPLA Lyon Confluence en Société publique locale (SPL).

En conséquence, si ces dispositions recueillent son agrément, il est proposé au Conseil d'adopter les décisions suivantes :

- la transformation de la SPLA Lyon Confluence en Société publique locale (SPL) Lyon Confluence,
- l'autorisation au représentant permanent de la Communauté urbaine à voter les projets de résolutions joints au dossier lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SPLA Lyon Confluence qui statuera sur les modifications des statuts ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la transformation de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence en Société publique locale (SPL) Lyon Confluence,

b) - les statuts de la SPL Lyon Confluence.

2° - Autorise le représentant permanent de la Communauté urbaine de Lyon à voter les projets de résolutions joints au dossier lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SPLA Lyon Confluence qui statuera sur les modifications des statuts.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.